



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2025

La présente délibération retire et remplace la délibération n°2025-22 du 18 mars 2025  
visée en Préfecture le 24 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du douze mars deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

**Présents :** MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, RIGAUD, GUERET, VINCENT, VALADOUR, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, ALLARD, LEROY.  
formant la majorité des membres en exercice.

### **Procurations :**

Madame Patricia MOUTAUD a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE  
Monsieur Frédéric MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET  
Monsieur Dominique KERSKENS a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET  
Monsieur Régis MATHIEU a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX  
Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE  
Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER  
Madame Brigitte JAMMOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE  
Madame Marie-Hélène VIRAVAUD a donné pouvoir à Monsieur Gilles LAVAUD

Monsieur Julien DELANNE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 21 + 8	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstentions	: 0

### **Objet : Délibération portant création d'emplois**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8  
Vu le budget,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les besoins du service Affaires scolaires/Entretien des locaux, le Maire propose à l'assemblée la création des emplois permanents suivants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet – 25 heures hebdomadaires

.../...

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet d'une durée inférieure à 50 % d'un temps complet à raison de 17 heures hebdomadaires pour occuper les missions d'agent de service, emploi de catégorie C. Par dérogation, ce poste pourra être pourvu par un contractuel en référence à l'article L332-8 5° du code général de la fonction publique avec une rémunération fixée au minimum à l'indice majoré 366 et au maximum à l'indice majoré 387.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

**Sens du vote :**                      **Adoption**                       **Rejet**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le trente et un mars deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20250318-2025-022B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025  
Publication : 01/04/2025



Le Maire,

Étienne LEJEUNE

Publié le 1<sup>er</sup> avril 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.